



**DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 –16
MODIFICATIONS AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION
D'UN GROUPE SCOLAIRE A SEYSSES– LOTS N°3-4-5-10-13-14-16 ET 19.**

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 2026-3-01 en date du 2 avril 2026 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu le Code de la Commande Publique,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour les travaux de construction d'un 3eme groupe scolaire à Seysses.

Le lot n°14 du marché n°23-01 a été attribué ainsi :

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT initial en EUROS HT	MONTANT marché avant présent avenant en EUROS HT
14	Courant Fort/Courant Faible	ALIBERT et FILS Chemin de Lavernose 31410 Longages	431 791,11 €	431 791,11 €

Les lots n°3-4-5-10-13-14-16 et 19 du marché n°23-01 ont été attribués ainsi :

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	Date initiale maximum prévisionnelle de réception des travaux du marché	Date maximum prévisionnelle de réception des travaux du marché avant présent avenant
3	Structure Bois/Couverture Tuiles	ECO A BOIS Zac Activestre 31390 Carbonne	10/11/2024	10/11/2024
4	Charpente Métallique / Bac de Couverture	FABRE et REDON 6 avenue Guiraud 81500 Lavaur	10/11/2024	10/11/2024
5	Etanchéité	CDS ZI Activestre 31390 Carbonne	10/11/2024	10/11/2024
13	Signalétique	CND 4 rue des peupliers 31700 Blagnac	10/11/2024	10/11/2024
14	Electricité	ALIBERT et FILS Chemin de Lavernose 31410 Longages	10/11/2024	10/11/2024
16	Equipement Cuisine	MARIN 7 chemin du chapitre 31000 Toulouse	10/11/2024	10/11/2024
19	Vêture Brique	SOL FACADE Chemin de Moroncazal 31410 Noé	10/11/2024	10/11/2024

En application des articles R.2194-1, R.2194-2 et R.2194-3 du code de la commande publique, les modifications de marché ont pour objet d'augmenter le montant des contrats et d'augmenter le motif(s) suivant(s) : Prestations supplémentaires non prévues au contrat initial et des travaux.

Les prestations supplémentaires du marché initial doivent être complétées par les modifications suivantes : Installations de vidéoprojecteurs, visiophones et contrôle d'accès. Le tableau ci-dessous vient intégrer ces prestations complémentaires pour le lot 14 du marché n°23-01 concernant la construction du groupe scolaire :

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	Modifications de marché	MONTANT modifications de marché en EUROS HT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ en EUROS HT	Taux d'Augmentation
14	Courant Fort/Courant Faible	ALIBERT et FILS Chemin de Lavernose 31410 Longages	N°1	+10 261,89 €	442 053,00 €	2,3%

Les délais d'exécutions du marché initial doivent être complétés par les modifications indiquées dans le tableau ci-dessous afin d'ajouter des durées complémentaires pour les lots 3,4,5,13,14,16 et 19 du marché n°23-01 concernant la construction du groupe scolaire.

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	Modifications de marché	Durée de modification du marché en mois.	Nouvelle date maximum prévisionnelle de réception des travaux du marché avant présent avenant
3	Structure Bois/Couverture Tuiles	ECO A BOIS Zac Activestre 31390 Carbonne	3	+8 mois	10/07/2025
4	Charpente Métallique / Bac de Couverture	FABRE et REDON 6 avenue Guiraud 81500 Lavaur	2	+8 mois	10/07/2025
5	Etanchéité	CDS ZI Activestre 31390 Carbonne	2	+8 mois	10/07/2025
13	Signalétique	CND 4 rue des peupliers 31700 Blagnac	2	+8 mois	10/07/2025
14	Electricité	ALIBERT et FILS Chemin de Lavernose 31410 Longages	2	+8 mois	10/07/2025
16	Equipement Cuisine	MARIN 7 chemin du chapitre 31000 Toulouse	2	+8 mois	10/07/2025
19	Véture Brique	SOL FACADE Chemin de Moroncazal 31410 Noé	2	+8 mois	10/07/2025

Considérant l'exposé ci-dessus,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver les modifications de marché tel que présentées ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 031-213105471-20260422-DEC2026_16-AU

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la commune et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses, le 22 avril 2026.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



